



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VOSGES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°88-2019-042

PUBLIÉ LE 17 MAI 2019

Sommaire

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires

88-2019-05-07-004 - Décision portant délégation de signature (1 page)

Page 3

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires

88-2019-05-07-004

Décision portant délégation de signature

Ministère de la Justice

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires Est-Strasbourg

Maison d'arrêt d'Épinal

A Épinal

Le 7 mai 2019

Décision portant délégation de signature

- Vu l'article 18 du décret n° 2019-223 du 23 mars 2019,
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.312-2 et R.312-4,
- Vu la décision n° 534/Secrétariat DRH de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires Est-Strasbourg en date du 31 octobre 2018 nommant Monsieur Michaël BOUHADDA en qualité de chef d'établissement par intérim de la maison d'arrêt d'Épinal dans le cadre d'une mise en renfort ;
- Vu la décision en date du 14 janvier 2019 de Monsieur le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Est-Strasbourg portant délégation à Monsieur Michaël BOUHADDA aux fins de signer toute décision administrative propre à la gestion de la maison d'arrêt d'Épinal entre le 14 janvier 2019 et le 31 mars 2019,
- Vu la décision en date du 25 mars 2019 de Monsieur le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Est-Strasbourg portant délégation à Monsieur Michaël BOUHADDA aux fins de signer toute décision administrative propre à la gestion de la maison d'arrêt d'Épinal entre le 31 mars 2019 et le 1^{er} septembre 2019,

- Madame Eleonore PIERRE, directrice adjointe de la maison d'arrêt d'Épinal ;

est désignée pour assister le chef d'établissement dans l'exercice de ses attributions définies par le décret n° 2019-223 du 23 mars 2019 instaurant un vote par correspondance des personnes détenues à l'élection des représentants au Parlement européen.

Délégation de signature permanente lui est donnée pour l'exercice de ces missions.

La présente délégation de signature est publiée au recueil des actes administratifs du département des Vosges.

Pour la Directrice
Le Chef d'établissement par intérim
signé
Michaël BOUHADDA